

DÉTAIL DES FRAIS RÉELS – ANNÉE 2021

A justifier dans leur intégralité – Art. 83.3 du CGI



1. FRAIS DE DÉPLACEMENT :

Marque du véhicule : CV :

Lieu de travail : Distance du domicile : kms

Soit km-A/R x jours travaillés = kms

Tarif kilométrique (d'après barème) = _____

Frais divers de déplacement : péages autoroutiers, parking, location de garage, intérêts d'emprunt de l'achat de la voiture (en proportion de l'utilisation professionnelle).

Nature des frais : = _____

2. AUTRES DÉPLACEMENTS : Trains, bus, etc.

Détails et montant = _____

3. FRAIS DE REPAS DE L'ANNÉE – JUSTIFIER INTÉGRALEMENT

- Total des frais justifiés :

- Déduire, nombre de jours hors du foyer x 4,95 € = _____

- Différence représentant les frais de repas déductible : - = _____

4. FORFAIT REPAS – FRAIS NE POUVANT PAS ETRE JUSTIFIÉS EN TOTALITE :

Nombre de repas pris hors du foyer : x 4,95 € = _____

5. FRAIS PROFESSIONNELS DIVERS – par exemple :

Habillement professionnel, cours de perfectionnement, frais de stage professionnel, frais de recherche d'emploi, cotisation syndicale, documentation professionnelle etc.

.....

..... = _____

..... = _____

6. TOTAL DES FRAIS PROFESSIONNELS RÉELS : =

A reporter à la ligne AK ou BK – page 3 de la déclaration de revenus.

Fait à, le

Signature :